

14.12.2007 – 19:00 Uhr

Premiers avocats spécialistes FSA droit de la construction et de l'immobilier

Berne/Fribourg (ots) -

Pour la première fois, il existe une certification en droit de la construction et de l'immobilier pour des avocats suisses spécialisés et, pour la première fois, des titres d'avocats spécialistes ont été décernés en Suisse romande.

Aujourd'hui vendredi, les 39 premiers avocats se sont vu remettre leur diplôme d'"avocate/avocat FSA droit de la construction et de l'immobilier" à l'Université de Fribourg.

"Vous assumez un rôle de pionnier", a déclaré Ernst Staehelin, Président de la Fédération Suisse des Avocats (FSA), en s'adressant aux premiers "avocats spécialistes FSA droit de la construction et de l'immobilier". Ceux-ci ont été aujourd'hui les premiers à recevoir le diplôme équivalent. Après avoir suivi une formation d'une année à l'Université de Fribourg (Institut pour le droit suisse et international de la construction), réussi un examen et passé également avec succès un colloque spécialisé, ils peuvent désormais porter leur titre.

Il s'agit du premier cycle de formation d'avocat spécialiste en Suisse romande ; la Fédération en avait déjà organisé d'autres en collaboration avec différentes universités suisses allemandes. Marc Labbé, Responsable avocat spécialiste FSA pour la Romandie, le déclare: "Les 15 participantes et participants suisses romands et les 24 suisses allemands ont beaucoup apprécié les échanges professionnels dans le cadre des cours donnés dans les deux langues." Marc Labbé s'est dit convaincu que les avocats spécialistes seraient à l'avenir plus fortement représentés en Suisse romande également - la FSA déployant actuellement des efforts dans ce sens.

Les directeurs de l'Institut fribourgeois pour le droit de la construction, les Professeurs Jean-Baptiste Zufferey et Hubert Stöckli, ont loué le niveau élevé des connaissances pratiques des nouveaux avocats et avocates spécialistes. "L'ensemble du cours est axé sur la pratique, et les connaissances acquises peuvent être immédiatement mises en oeuvre." Les justiciables devraient, eux aussi, saluer l'arrivée de ces nouveaux spécialistes: s'ils étaient jusqu'à présent obligés de s'en remettre à la déclaration personnelle des avocats, ce titre constitue pour la première fois une certification indépendante et apportant une garantie durable.

Des avocats sur les bancs de l'école

La Fédération Suisse des Avocats (FSA) a décerné cette année aux premiers avocats et avocates spécialistes leur diplôme en droit du travail, en droit des successions ainsi qu'en droit de la construction et de l'immobilier. Suivront en 2008 les "avocats spécialistes FSA" en droit de la famille ainsi qu'en droit de la responsabilité civile et droit des assurances. Conçus pour des personnes exerçant une activité professionnelle, ces cours sont réservés à celles ou ceux pouvant justifier d'au moins 5 années d'expérience professionnelle comme avocat et d'une activité supérieure à la moyenne dans la spécialité concernée. 300 heures de cours et de préparation dans des universités suisses, un examen écrit ainsi qu'un colloque spécialisé aboutissent au titre. Les avocats spécialistes s'engagent en outre à suivre une formation continue annuelle.

Ce communiqué de presse ainsi que d'autres documents et illustrations peuvent être téléchargés sous:

<http://www.avocatspecialiste-fsa.ch>

Contact:

Me Marc Labbé

Personne de contact FSA Suisse romande

E-Mail: ml@frotepartner.ch

Tél.: +41/32/322'25'21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100012409/100551521> abgerufen werden.